

**ACCOMPAGNEMENT A LA VALIDATION DES ACQUIS DE
L'EXPERIENCE (VAE) POUR L'OBTENTION DU DEIS**

Référent VAE : *Philippe NECTOUX*

VAE 24 heures - Session 32 Lieu : MARTIGUES
CALENDRIER PREVISIONNEL 24h- Présentiel et à distance

Entretien de positionnement sur RDV

Dépôt des écrits à dates fixes sur une plateforme : retour, correction des écrits par votre accompagnateur-trice : 4 heures

Date des séances	Horaires	Programme
EN PRESENTIEL Jeudi 23/05/2024	9h30-11h30 2h	Accompagnement collectif tout diplôme Présentation du Collège Coopératif (remise dossier de présentation) - Présentation du processus d'accompagnement VAE - Présentation du livret 2
	13h-16h 3h	Accompagnement collectif diplôme DEIS Présentation personnelle, étude des référentiels du diplôme. Méthodologie de rédaction, choix narratif, comment sélectionner les annexes...
Jeudi 20/06/2024 Date prévisionnelle à confirmer avec votre accompagnateur (trice)	9h-12h 3h	Accompagnement A DISTANCE en Visio conférence Suivi, échanges autour de la production des écrits : Lecture collective de la situation 1...
Jeudi 11/07/2024 Date prévisionnelle à confirmer avec votre accompagnateur (trice)	9h-12h 3h	Accompagnement A DISTANCE en Visio conférence Suivi, échanges autour de la production des écrits : toutes les situations.
Mardi 03/09/2024 Date prévisionnelle à confirmer avec votre accompagnateur (trice)	9h-12h 3h	Accompagnement A DISTANCE en Visio conférence Analyse globale : échanges autour de la production des écrits
Jeudi 10/10/2024 Date prévisionnelle à confirmer avec votre accompagnateur (trice)	9h-12h 3h	Accompagnement A DISTANCE en Visio conférence Finalisation du livret
Envoi du livret 2 : nov-dec 2024 (date indicative) à l'ASP à LIMOGES par vos soins Voir le calendrier sur le site de la DREETS PACA https://paca.dreets.gouv.fr/Les-diplomes-concernes-les-demarches-le-calendrier-des-sessions		
EN PRESENTIEL Oral blanc en 2025 Date en fonction des dates de jury	3h	Accompagnement collectif tout diplôme Préparation à l'oral quelques semaines avant le passage devant le jury

Ajournement : une session de formation peut être ajournée pour des raisons pédagogiques notamment lorsque le nombre de candidats inscrits s'avère insuffisant. Le cas échéant, les candidats sont avertis par courriel au plus tard sept jours avant le début de la formation.